



Former aux usages numériques grâce au Pass Numérique

De quoi parle-t-on ?

Je souhaite structurer mon réseau de médiation numérique autour d'un dispositif fédérateur, donnant la possibilité à une personne ayant des difficultés avec le numérique de se former gratuitement auprès de structures labellisées qui seront rémunérées *via* le Pass numérique.

Je trouve une solution :

✓ Je commande et distribue des Pass numériques

Le Pass numérique est un support d'une valeur monétaire, physique ou dématérialisé, qui donne droit à celui qui le reçoit d'accéder - dans des lieux préalablement qualifiés - à des services d'accompagnement numérique. En contrepartie, la structure qui a accompagné le bénéficiaire, est contre-payée de la valeur du Pass (au moins 10 euros par Pass). Il peut notamment prendre la forme d'un carnet de chèques sur le modèle des tickets-restaurants ou des chèques vacances.

A terme, **plus de 2 millions Pass numériques en circulation sur le territoire seront en circulation d'ici 2022 grâce à l'investissement de 30 millions d'euros par l'Etat et les collectivités territoriales** pour l'achat de Pass numériques. **Près de 400 000 personnes pourront ainsi être accompagnées** grâce au Pass numérique

Plusieurs étapes simples sont à mener en parallèle dans votre collectivité et auprès de l'ANCT :

→ 1. Je vérifie mon éligibilité au cofinancement proposé par l'ANCT.

→ 2. Je rédige mon projet en me basant sur le cahier de charges de l'appel à projets publié par l'ANCT. Je m'inscris sur demarches-simplifiees.fr et y dépose mon dossier.

→ Retrouvez toutes les étapes pour candidater en tant que collectivité sur le **guide de déploiement du Pass Numérique**

Qui peut m'accompagner ?

Le Pass Numérique est un dispositif mis en œuvre par la Mission Société Numérique de la Direction Générale déléguée au Numérique de l'ANCT.

- Toutes les informations sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/pass-numerique-116>
- Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : amelie.naquet@anct.gouv.fr

Des initiatives inspirantes

★ Geoffrey MATHON, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin


« Oser le déploiement du Pass Numérique sur son territoire, c'est renforcer la capacité individuelle des personnes à l'usage du numérique. C'est donc permettre à ces usagers de trouver les leviers pour exercer pleinement leurs droits et leurs devoirs de citoyen ! »

★ Michel CAVAILLE, Président du CIJ d'Angoulême

« Nous sommes très satisfaits du dispositif Pass Numérique. Il permet à notre association de recevoir de nouveaux publics et de dédier plus de temps aux personnes très éloignées des outils numériques. »

★ Mr Hoareau Ruben, accompagné par le Pass numérique à La Réunion

"Je trouve que le Pass numérique est très utile pour les débutants qui ne savent pas utiliser les outils numériques. J'ai appris à écrire un texte, ajouter une image dans des documents et à me connecter à ma boîte mail".

 Retrouvez la carte des collectivités déployant le Pass Numérique : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/pass-numerique-116>

Pour aller plus loin :

Accompagner et former aux usages du numérique, c'est aussi :

- Embaucher des Conseillers Numériques France Service pour créer de la médiation numérique auprès de tous → **Conseillers Numériques France Service**
- Outiller les acteurs de la médiation numérique → **Appel à projet mobiliers d'inclusion numérique**
- Créer des lieux de médiation → **AMI Fabrique de territoires**
- Disposer de ressources pour accompagner les personnes éloignées du numérique → <https://kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>

Plus généralement, le programme Société Numérique de la Direction du Numérique de l'ANCT vous accompagne dans votre transition numérique en matière d'usages, d'accès aux droits et de services.

Retrouvez les autres dispositifs Numériques à destination des collectivités territoriales de la Direction du Numérique de l'ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/offre-de-service-numerique-461>